



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE SAINT DOMINIQUE

✉ 30 avenue Fouchet - 64000 PAU

☎ 05 59 32 01 23 - 📠 05 59 32 67 46 - ✉ cfpc@saintdominique.fr

Classe préparatoire aux concours des carrières sanitaires et sociales

AIDE-SOIGNANT/AIDE-SOIGNANTE

Définition de l'emploi/métier :

L'aide soignant(e) :

- aide à l'exécution des soins d'hygiène et de confort de la personne (toilette, repas...) ;
- collabore aux soins curatifs (prise de température, courbe de poids...) et à la prise en charge psychologique de l'individu. Assure le rôle d'intermédiaire entre la personne, son entourage et l'équipe soignante ;
- peut aussi participer à l'accueil de stagiaires en milieu hospitalier. Tous les actes d'un aide-soignant s'effectuent sous la responsabilité d'un infirmier.

Conditions générales d'exercice de l'emploi/métier :

L'emploi/métier s'exerce en équipe avec le personnel soignant, les agents d'entretien et l'entourage de la personne, et parfois au domicile du malade (hospitalisation à domicile : HAD).

L'activité s'effectue le plus souvent en station debout et nécessite de soulever ou soutenir les malades, selon des techniques appropriées (techniques de manutention du corps humain).

Dans le secteur hospitalier, les horaires de travail sont répartis par roulement (matin, après-midi, nuit) et comportent des gardes en fin de semaine et les jours fériés.

L'emploi/métier s'exerce comme salarié exclusivement et nécessite de respecter des règles d'hygiène (vêtements appropriés, désinfection...) et de sécurité (gants de protection, manipulation de produits...).

Formation et expérience :

Cet emploi/métier est accessible à partir de formations de niveau V (en particulier le CAFAS). Ce diplôme (Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant) se prépare essentiellement dans le cadre de la promotion professionnelle des agents des services hospitaliers (ASH) du public ou du privé.

Cependant, quelques places sont disponibles pour les personnes titulaires du BEP sanitaire et social et pour les personnes bénéficiant de mesures spécifiques pour l'emploi. La formation est dispensée pendant 12 mois dans des établissements de formation publics ou privés.

Quelles conditions d'admission pour le concours d'aide-soignant(e) ?

Pour passer le **concours d'aide-soignante**, il faut respecter des conditions :

- Etre âgé de 17 ans minimum à la date de l'entrée en formation (il n'y a pas d'âge limite pour se présenter aux épreuves de sélection)
- Etre titulaire d'un diplôme homologué au minimum au niveau V ou d'un **CAP Petite Enfance** ou être titulaire du diplôme National du Brevet
- Avoir suivi une classe de première
- Justifier de trois années d'**expérience professionnelle dans le milieu hospitalier** en tant qu'Agent des Services Hospitaliers

Sont dispensés de l'**épreuve écrite d'admissibilité** :

- Les candidats titulaires d'un diplôme de secteur sanitaire ou social homologué au niveau V (**CAP Petite Enfance**, BEP Carrières Sanitaires et Sociales, BEPA Service aux Personnes)
- Les candidats titulaires d'un diplôme de secteur sanitaire ou social homologué au niveau IV (Tous les baccalauréats sont admis, Brevet Professionnel ou **DAEU**)
- Les étudiants ayant suivi une première année d'étude d'infirmière et n'ayant pas été admis en deuxième année.
- Les candidats titulaires d'un **diplôme étranger** leur permettant d'accéder aux études universitaires dans le pays obtenu.

Quelles sont les épreuves du concours d'aide-soignante?

Le concours d'aide-soignante se déroule en deux parties :

- Une **épreuve écrite d'admissibilité** anonyme, d'une durée de 2 heures, notée sur 20 points.

1) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un thème d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- Dégager les idées principales du texte
- Commenter les aspects essentiels du sujet sur la base de deux questions

Cette épreuve est notée sur **12 points** et permet d'évaluer les capacités d'expression écrite et de compréhension du candidat.

2) Une série de dix questions à réponse brève :

- cinq questions portant sur la biologie humaine
- trois questions portant sur les mathématiques (4 opérations numériques de base)
- deux questions d'exercices mathématiques (conversion)

Cette épreuve est notée sur 20 points et permet de tester les connaissances du candidat.

- Une **épreuve orale d'admission**, d'une durée de 20 minutes maximum, précédée de 10 minutes de préparation, notée sur 20 points.

Les candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale suite aux résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité, sont ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à **10 / 20** à l'épreuve écrite d'admissibilité.

- Présentation d'un exposé à partir d'un **thème d'actualité sanitaire et social** et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation du candidat.
- Discussion avec deux membres du jury (infirmière cadre de santé en établissement de soins et infirmière enseignante permanent dans un IFAS) sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour le **métier**. Cette épreuve est notée sur 5 points et permet précisément d'évaluer la **motivation du candidat**.

Secteur Paramédical	Infirmier	Aide-soignant	Auxiliaire de puériculture
Français : orthographe, grammaire, vocabulaire	X	X	X
Français : techniques rédactionnelles	X	X	X
Analyse de l'actualité sanitaire, sociale et médicale	X	X	X
Culture générale et sociologique	X	X	X
Tests psychotechniques	X		
Mathématiques		X	X
Biologie		X	X
Préparation à l'oral	X	X	X

Les programmes de formation ne sont pas contractuels compte tenu des évolutions dans ces domaines.